

## **Conditions Générales de location effectives au 1<sup>er</sup> avril 2012 :**

### **1. Fiche de Location :**

- . Etablie pour toute location ;
- . La réception de cette fiche complète permettra de traiter favorablement\* la demande de location : avec les documents nécessaires, fiche signée avec la mention 'bon pour accord' ;

\*Suite à plusieurs impayés en 2011, l'association vérifiera le mode de règlement fourni par le locataire auprès de l'établissement bancaire concerné avant de valider la fiche.

### **2. Règlements :**

- . Comportent celui de la location + envoi et le dépôt de la caution ;

#### **. Règlement de la location :**

- montant proportionnel à la durée de la location ;
- chèque encaissable dès réception de l'article loué par la locataire ;
- cumulable avec celui des frais d'envoi

#### **. Frais d'envoi :**

- envoi en colissimo 4 à 10€ selon l'article loué envoyé ;
- surcoût pour tout envoi souhaité en recommandé ;
- chèque encaissable dès réception de l'article loué ;

#### **. Caution :**

- répartie en plusieurs chèques correspondant à la valeur (neuve ou occasion) de l'article loué ;
- chèque débité en cas d'oubli de retour de votre part dans les 8 jours ouvrables après le délai précisé sur la fiche de location, en cas de détérioration de l'article loué, pour vous permettre de prolonger sa location ou d'effectuer son achat (cf. l'option achat)
- pas de caution = pas de location acceptée ... aucune dérogation compte tenu d'impayés subis par l'association au cours de l'année 2011
- à la fin de la location, dès que le porte-bébé sera rendu à l'association ou aura fait l'objet d'un relais location, la caution sera détruite ; pour son retour, fournir une enveloppe timbrée et libellée aux nom et adresse du locataire ;

### **3. Option Achat et Date Limite :**

#### **. Non activée au début de la location :**

- aucune obligation d'achat de l'article loué ;
- jusqu'à la date limite, le locataire reste prioritaire sur l'activation ou non de l'option achat ;
- au-delà de la date limite, une recherche de relais location étant effectuée, le locataire n'est plus prioritaire sur l'option achat ... c'est le relais location trouvé qui le devient ;

#### **. Option activée au début de la location ou avant la fin de la location :**

- engagement du locataire à acheter l'article loué à la fin de la location ;
- le locataire reste prioritaire sur l'achat de l'article loué jusqu'à la fin de la location ;
- dès la fin de la location, l'achat définitif est activé en respectant les modalités de paiement initialement prévues (caution déposée) ;
- sa désactivation reste possible uniquement AVANT la fin de la location ;

#### **. Date Limite pour toute location :**

- à cette date, le dossier location est transmis au trésorier ;

### **4. Retour de l'article loué :**

#### **. Date de retour :**

L'article loué est à retourner au siège de l'association L'Arbre à Koalas (40 chemin des bois, 74210 Giez) dans les 8 jours ouvrables après la fin de la location sauf avis contraire de notre part (cas d'un relais location) ;

**. Frais de retour :**

- non compris dans la location, restant à la charge du locataire ;
- en cas de relais location trouvé (recherche effectuée par l'association à partir de la date limite), l'avance des frais d'envoi vers la personne relais sera remboursée sur la base colissimo 4 à 10€ selon l'article loué envoyé ;

**5. Encaissement différé en cas d'achat :**

. Vous souhaitez régler en 2 ou 3 fois ?

Des frais de gestion (3€) sont demandés dès le début de la location ; versés avec les frais de la location.

Idem pour les locations de 2 mois (8 semaines) : les frais de gestion 3€ seront ajoutés à un des deux chèques de caution.

**6. Adhésion individuelle :**

. La location d'articles de portage proposée par l'association L'Arbre à Koalas s'adresse à ses adhérents ;

. Adhésion unitaire : 2 € ... par location ou par atelier

Adhésion annuelle : 10 € par année civile

. Toute adhésion annuelle permet de bénéficier pour toute location :

- avec option achat : d'une remise annuelle de 4 € ou d'un sac porte-bébé 'atelier'
- sans option achat : d'une remise de 2€ à 4€ selon la durée de la location ;

7. Tout article vendu ou loué par L'Arbre à Koalas restera la propriété de L'Arbre à Koalas association loi 1901 tant que celui-ci n'aura pas été réglé dans son intégralité ou - en cas de location - renvoyé sans détériorations ;

8. En cas d'impayé ou toute autre raison (perte, détérioration ... de l'article fourni par L'Arbre à Koalas), les frais de toute procédure engagée par L'Arbre à Koalas association loi 1901 seront à la charge du destinataire de cette procédure.